

Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 689

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Dans sa séance de vendredi 22 juin dernier à Zurich, le Comité de l'Alliance avait à son ordre du jour les rapports de quatre de ses commissions : au nom de la commission d'études législatives, M^{lle} Naegeli, Dr. en droit, donne connaissance de la lettre adressée au chef du Département de l'Economie publique par la sous-commission chargée de l'étude de l'assurance-veillesse et survivants. Cette lettre, qui répond aux conclusions présentées par la Commission fédérale d'experts, constate que, dans l'ensemble, et réserve faite de quelques points, le projet de la Commission d'experts, répond dans une large mesure aux espoirs des milieux féminins ; elle expose cependant encore quelques vœux dont voici les principaux : élévation des rentes minima, possibilité pour la femme mariée de s'assurer personnellement, mise au point des conditions d'assurance pour la femme divorcée et séparée de corps.

Pour la commission d'éducation nationale, M^{lle} Jeannot a donné connaissance du résultat des Journées éducatives romandes, à Lausanne : la Société pédagogique romande reprendra au cours de l'hiver prochain l'étude de l'éducation des garçons en vue de leur rôle de futurs pères, élément nouveau au programme de ces Journées.

M^{lle} Jeannot, présidente de l'Alliance ainsi que M^{lle} Schenauer, présidente de la Commission économique, ont été appelées à faire partie d'une

commission fédérale restreinte, de 5 membres, qui, sous la présidence de M^{lle} Rickli, a pour tâche d'étudier de plus près les questions présentées ensuite au Comité consultatif féminin, fort de 30 membres. M^{lle} Schenauer informe le Comité de l'Alliance des difficultés très grandes que rencontre encore toute importation, particulièrement pour les denrées venant d'outre-mer.

Les frontières cependant s'entreouvrent un peu aux nouvelles, et le Dr. Girod a pu communiquer avec la baronne Boël qui espère réunir la Bureau international à Londres cet automne et qui, d'ores et déjà, reprend la présidence du Conseil international des femmes, assumée ad interim pendant la guerre par le Dr. Girod.

Une Commission constituée sur l'initiative du Secrétariat féminin suisse a mis à l'étude la réorganisation du S. C. F. afin d'être à même, si le Département militaire en décide le maintien à l'avenir, de faire connaître aux autorités les bases sur lesquelles les femmes voudraient le voir établir.

Si le programme de l'Assemblée de l'Alliance à Genève les 13-14 octobre prochain, n'est pas encore précisé dans ses détails, le Comité a étudié les propositions de sujets à traiter faites par les sociétés affiliées ; il cherche maintenant de quelle manière donner suite, dans la plus large mesure possible, aux divers vœux qui ont été exprimés. Il a été mis au courant par le Dr. Girod de tout le travail déjà accompli par le Centre de liaison genevois qui prépare avec grand soin ces journées et promet aux déléguées des Sociétés féminines un chaleureux accueil dans la cité de Calvin.

M. C.

Sur 100 votants, votèrent en chiffres ronds :
Pour le Centre (parti catholique) 61 femmes ; 58 hommes
Pour le Parti national allemand 58 femmes ; 41 hommes
Pour le parti populaire allemand 54 femmes ; 46 hommes
Pour le Parti démocratique 49 femmes ; 51 hommes

Si l'on peut considérer ces chiffres comme symptomatiques pour l'ensemble du Reich, voici le tableau des gains ou des pertes que l'introduction du vote des femmes a causés dans l'effectif des partis :

Centre	augm.	12
Parti national allemand	»	9
Parti populaire allemand	»	2
Parti démocratique	dim.	1
Parti socialiste	»	4
Parti communiste	»	8
Parti national-socialiste	»	4

(Chiffres fournis par Dr. Gertrud Bäumer, dans son ouvrage publié en 1932 : *La femme dans l'Etat allemand*).

Il n'y a pas lieu d'ajouter M^{lle} Rotten, de s'étonner de ce que des femmes, dont la majorité n'avait qu'une préparation politique récente, aient renforcé les partis conservateurs et du centre (ce qui devrait rassurer nos partis dits « historiques » suisses, qui ont une si grande frayeur des résultats du vote des femmes ! *Réd.*) Mais ce qui nous frappe spécialement est qu'à l'encontre de ce que l'on assure souvent, ce ne sont PAS les femmes qui ont porté au pinacle le nazisme qui commençait déjà à cette date à manifester son importance. Les mêmes résultats ont été constatés lors des élections de 1933, dans lesquelles et pour certaines régions hommes et femmes votèrent séparément : selon l'Annuaire allemand de Statistique et d'Economie nationale (que l'on ne peut certainement pas accuser de fantaisie ! *Réd.*) en ce qui concerne 80 localités petites et grandes de Thuringe, au premier tour, un quart des voix féminines, et au second tour à peine un tiers de ces mêmes voix se porta sur Hitler. Il est donc impossible, conclut M^{lle} Rot-

ten, à qui juge sans passion d'attribuer aux femmes, la responsabilité de cette malheureuse journée du 6 mars 1933.

En un moment où, nous femmes suisses, avons à lutter contre tant d'arguments inexacts et d'assertions erronées, souhaitons que ce soit sous les yeux d'adversaires loyaux et honnêtes que tombent des statistiques si parfaitement probantes.

J. GUEYBAUD.

La fermeture du „Foyer d'Accueil de la rue Plantamour“ (Genève)

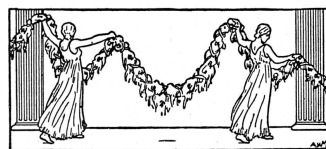
C'est avec regret que nous avons appris, comme sans doute nombre de nos lecteurs, que le « Foyer d'accueil » créé par le Cartel genevois d'hygiène sociale et morale, et qui avait accompli une intéressante œuvre positive contre la prostitution, avait été obligé de fermer ses portes au cours de ce printemps. En effet, nous dit la circulaire du Comité du Cartel que nous avons reçue, « notre précieuse assistante sociale, M^{lle} Ruth Cavin, nous ayant fait part de sa décision d'accepter un poste de secours international aux populations victimes de la guerre, toutes les démarches auxquelles nous nous sommes livrés depuis lors, tant à Genève qu'à Lausanne, à Zurich ou ailleurs en Suisse, pour lui trouver une remplaçante sont restées malheureusement sans succès. Il est certain que ce poste exige plus que des capacités spéciales, mais une véritable vocation ; et d'autre part, toutes celles que cette activité aurait intéressées étaient insuffisamment préparées et expérimentées pour le remplir ».

Cette même circulaire, adressée en son temps à tous les souscripteurs et donateurs individuels ou collectifs du Foyer d'accueil, nous apporte encore quelques chiffres statistiques intéressants : pendant les quatre ans et demi de son existence, soit du 1^{er} octobre 1940 au 15 mars 1945, le

Foyer s'est occupé de 280 cas : 250 prostituées 25 hommes en relations avec ces dernières (maris, souteneurs, amis). De ces 280 cas, 111 ont été dépistés par l'assistante sociale, accompagnée d'un agent de l'Evangélisation populaire, dans des cafés, des dansings, à l'hôpital ou en prison, alors que 169 lui ont été signalés par des institutions, des familles, ou encore le public. 65 placements ont été effectués c'est à dire qu'à peu près le quart de ces malheureuses ont cherché, aidées et soutenues par l'assistante sociale, à trouver du travail, et y ont réussi, 18 étant entrées en usine ou en atelier, 20 ayant accepté une activité de femmes de ménage, et 11 un poste, dans des hôtels, comme femmes de chambre, aide-lingères, ou aides à l'office. Un beaucoup plus petit nombre qui se compte par unités a travaillé à gagner son pain par de la couture à domicile, du travail de sommelières, ou encore du colportage, ou une activité dans un hôpital, des colonies de vacances, etc. Nous savons que cette recherche de travail a constitué le souci constant et l'une des difficultés majeures pour l'assistante sociale du Foyer d'Accueil.

Enfin, plus récemment, nous avons appris que, alors que le Cartel H.S.M. avait renoncé à reprendre toute activité telle qu'était celle du Foyer d'Accueil, vu les difficultés insurmontables énumérées plus haut, le Comité de l'Evangélisation populaire de Genève espère qu'une de ses agentes pourra peut-être, avec le concours de quelques membres du Comité de l'ancien Foyer, et avec des méthodes forcément différentes, tâcher de continuer une partie de l'œuvre créée par le Cartel et M^{lle} Cavin. On ne peut que souhaiter plein succès à cette tentative, sans se dissimuler toutefois les difficultés considérables qui l'attendent. Vu l'importance capitale de cette question de la lutte active et constructive contre la prostitution, qui faisait du Foyer d'Accueil un effort unique en son genre en Suisse, nous espérons pouvoir y revenir une autre fois plus à loisir.

M. F.



A travers les Sociétés

Ouvroir de l'Union des Femmes (Fusterie 5, Genève).

L'existence de l'Ouvroir, durant ces derniers mois, si elle a été fort remplie, a été calme. Il a occupé constamment 34 ouvrières, ce qui avec un personnel fixe de 4 membres (directrice, sous-directrice, coupeuse et vendeuse) fait de lui une importante maison de lingerie et de couture ; et il a fourni du travail temporaire à 55 ouvrières. Ce sont donc au total 93 femmes qui, grâce à lui, ont touché un gain. La somme des salaires payés, y compris les allocations de vie chère, se chiffre par 32.500 fr. Le fonds de crise, créé en prévision du chômage féminin à redoubler lors de la démobilisation générale — chômage sur lequel les Sociétés féminines ont grand peine à attirer l'attention, alors que la création d'occasion de travail pour les hommes préoccupe depuis longtemps les autorités — a été augmenté de deux versements de 1000 fr. chacun de la Confédération et du canton.

Les principales commandes, à côté des achats d'une clientèle privée toujours plus nombreuse et encourageante, ont été celles du Vestiaire scolaire, qui contribue toujours pour une large part à l'activité de l'Ouvroir ; puis celles des Services techniques fédéraux, de divers Comités de secours, et du Conseil administratif (cocarde pour les promotions). L'Union suisse pour le Travail à domicile a transmis des offres pour la confec-

tions de pantalons et pour la préparation de modèles de layettes et de vêtements de luxe pour bébés, ceci en vue de commandes pour l'exportation après la guerre. Enfin, l'Ouvroir a exposé à la Foire de Genève, où son stand a été si admiré et apprécié, que le total des ventes et des commandes durant cette quinzième a dépassé le millier de francs.

L'Ouvroir, qui est affilié au Centre de Liaison des Sociétés féminines de Genève, est aussi membre de l'Union suisse pour le Travail à domicile, et a été représenté à l'Assemblée annuelle de 1945, tenue à Lucerne, par sa directrice M^{lle} Mathil et M^{lle} Hohenemser, membre de son Comité. Plusieurs communications intéressantes y ont été faites, et notamment sur les salaires minima qui vont entrer prochainement en vigueur dans la lingerie et la couture à domicile, où les prix ne sont que trop souvent, comme on le sait, des salaires de misère. Une nouvelle moins réjouissante a été celle que les ouvrières de l'Ouvroir, qui, jusqu'ici, avaient été exemptées du paiement de 2 % sur leur salaire à la Caisse de compensation, y étaient soumises maintenant et toutes les démarches à cet effet sont restées malheureusement sans résultats.

Il serait impossible de terminer ce rapport sans dire une fois de plus la reconnaissance de toutes, non seulement à la fidèle clientèle et aux membres du Comité, mais encore à la directrice M^{lle} Mathil, dont le sens social si large, les capacités techniques, et les dons d'organisation ont permis à l'Ouvroir de prendre, après plus de trente ans d'existence, l'importance qu'il possède actuellement à Genève.

La Présidente de l'Ouvroir : Emille GOURD.

L'Association suisse pour le service domestique

...vient de nous faire parvenir un rapport sur son activité en 1944 dont quelques points doivent être relevés. En collaboration avec la Commission suisse de l'apprentissage ménager, il a été publié le *Règlement pour l'apprentissage ménager dans les ménages privés et les exigences minima aux examens* et un nouveau système d'appréciation des résultats d'examen et de calcul des notes a été élaboré. Le premier cours suisse de vacances pour maîtresses d'apprentissage ménager a eu lieu à Benznri (App. R.-E.) et a remporté un plein succès. Des requêtes ont été adressées à différents gouvernements cantonaux pour leur demander d'étudier l'introduction d'un contrat-type de travail pour les employés de maison ainsi que l'adjonction à leur Office cantonal du travail d'une section pour femmes avec direction féminine. Lors de la discussion aux Chambres fédérales de la révision des articles économiques de la Constitution fédérale, l'Association suisse est intervenue auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail pour qu'il soit donné à la nouvelle rédaction de l'art. 34 ter un sens assez large permettant de légiférer en matière de formation professionnelle, non seulement dans les arts et métiers mais aussi dans le service domestique.

De brefs renseignements sur l'activité des commissions cantonales pour le service domestique terminent ce rapport et donnent une idée des progrès réalisés par la réglementation des conditions de travail. Un contrat-type de travail a été mis en vigueur, en 1944, dans les cantons d'Uri, des Grisons et de Soleure. Un certain nombre de commissions cantonales vouent un intérêt tout particulier à l'apprentissage ménager, à l'éducation ménagère des jeunes filles et à la réadaptation des chômeuses.

Ce rapport peut être obtenu auprès du secrétariat romand de l'Association suisse pour le service domestique, 10, Tacconerie, Genève.

BAS - LINGERIE - TRICOT - ROBES ET BLOUSES COSTUMES ET MANTEAUX

Spécialités

Nouveautés

Exclusivités



RUE DE BOURG, 8
LAUSANNE
Tél. 2.42.24

IL FAUT ALLER VOIR NOS VITRINES

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle Direction : E. PIOTET Tél. 2.92.27

- Formation de gouvernantes-institutrices pour familles suisses et étrangères
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

HOTEL DE LA PAIX LAUSANNE

La plus belle situation

Son cabaret en vogue

AU COUP DE SOLEIL avec Edith et Gilles

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

POUR CONSTRUIRE VILLA
A FORFAIT COMPLET — DEMANDEZ
CHAFFARD & HUTTERLI
69, RUE DE LAUSANNE — TÉL. 2.67.32
Fondée en 1911
PLANS — RÉFÉRENCES — DEVIS

La Pharmacie MARKIEWICZ

24, Corratierie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommander pour l'exécution consciencieuse de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses malades.

Produits de première qualité aux prix les plus modérés. Pas de personnel non qualifié.

Comestibles - Volailles - Conserves
Poulets rôtis - Vins et Liqueurs
R. CRISTIN ... Genève
2, ROUTE DE CHÉNE — TÉLÉPHONE 4.26.79

FINIDOL
POURQUOI SOUFFRIR ENCORE DE RHUMATISMES ?
de sciatic, arthrite, lumbago, névralgies ? La cure rationnelle de FINIDOL, supprime très vite vos douleurs, empêche la formation de l'acide urique, calme vos nerfs et resserrouille vos muscles et vos articulations.
FINIDOL arrache la douleur !
Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr. 50

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
GRATUITES

